

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-huit Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, MF. Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, L. Detrez, R. Hénault, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, Y. Robert, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon
Mme Dominique Renouf à M. Louis Médica

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	21 Mai 2019
Date de l'affichage	22 Mai 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2019-44 Acquisition de terrains sur la colline de Kerbrest

Rapporteur : J. DANIEL

Par délibération du 23 mai 2006, la commune de Guidel s'était engagée à acquérir des parcelles de la colline de Kerbrest et de l'assiette de la route du port, auprès des Cts Le Thiec, dans le cadre du projet Giboire, aujourd'hui « Les Terrasses de Kerbrest ».

Par délibération n°2013-43 du 26 mars 2013, la commune s'était engagée à acquérir, auprès des Cts Le Thiec, du terrain, notamment pour l'assiette de la route du port (toujours leur propriété depuis sa réalisation) et son élargissement pour des stationnements, dans le cadre des travaux d'aménagement de Guidel-plages. La cession a eu lieu.

Il reste aujourd'hui à acquérir les parcelles classées Nds au PLU : YR 1134 (ex YR 798) de 2 185 m² à 6 € le m² et CR 206 (ex YR 712) de 29 301 m² à 6 € le m² pour 3 326 m² et le reste à 3 € le m².

Parcelle	Surface	Prix au m ²	Coût
YR 1134	2 185 m ²	6 €	13 110 €
CR 206 sud	3 326 m ²	6 €	19 956 €
CR 206 nord	25 975 m ²	3 €	77 925 €

Soit un total de 110 991 € arrondi à 111 000 €

Après avoir été utilisées comme parcs de stationnement naturel, lors d'artifice, La Littorale, ...), une partie de ces parcelles sert souvent de parking pendant la saison estivale.

La piétonisation de l'espace situé devant les commerces et la réorganisation du cœur de station, vont encore accentuer ce phénomène qui va nous imposer, à termes, de disposer d'une surface complémentaire pour organiser les stationnements sur une partie de ces terrains qui resteront à l'état naturel.

Ceci nous amène à reprendre les anciennes délibérations, de 2006 et 2013, pour compléter le réaménagement global de Guidel-plages par la réalisation d'un stationnement maîtrisé.

La consultation du Domaine n'est obligatoire que pour les acquisitions amiables dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000 €, hors droits et taxes).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et la signature d'un compromis de vente en vue d'une acquisition en fin d'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la délibération du 23 mai 2006 par laquelle la commune de Guidel s'était engagée à acquérir des parcelles de la colline de Kerbrest et de l'assiette de la route du port, auprès des Cts Le Thiec, dans le cadre du projet Giboire, aujourd'hui « Les Terrasses de Kerbrest » ;

VU la délibération n°2013-43 du 26 mars 2013, relative à l'acquisition, auprès des Cts Le Thiec, du terrain, notamment de l'assiette de la route du port et son élargissement pour des stationnements, dans le cadre des travaux d'aménagement de Guidel-plages ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 14 mai 2019 ;

VU l'avis de la commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 20 mai 2019 ;

AUTORISE l'acquisition des parcelles de la colline de Kerbrest citées ci-dessus, pour la somme de 111 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un compromis de vente, prévoyant un acte authentique fin 2019, entre la commune de GUIDEL et les Cts Le Thiec, pour l'acquisition de ces parcelles ;

DIT que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la commune.

Adopté par 18 voix pour – 7 contre (Robert Hénault, Laure Detrez, Maurice Le Teuff, Michèle David, Pierre Yves Le Grogneq, Virginie Robin Cornaud et Aline Boudios).et 8 abstentions (Dominique Renouf, Louis Médica, Françoise Téroute, Pascal Cormier, Anne Maud Goujon, Cécile Jourdain, Yvon Robert et Patricia Le Bec Danse).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 29 Mai 2019
Le Maire,
Joël DANIEL

